

MAI 2011
LIGUE NATIONALE
DE DANSE PROFESSIONNELLE
Pte Josette GERARD

Siège Social : 22, rue Victor Hugo – 93100 MONTREUIL
Tél. : 06.09.49.21.09 – Fax : 01.48.59.42.92
Courriel : barsi.rene@sfr.fr

Membre du Conseil Français Professionnel de Danse (C.F.P.D.)
et du World Dance & Dance Sport Council (W.D.C.)

REGLEMENT TECHNIQUE

REGISSANT

LES COMPETITIONS ET GRANDS PRIX PROFESSIONNELS OFFICIELS

DE DANSES LATINES, STANDARD, DIX DANSES,

CLASSIC SHOW DANCE

ET SOUTH AMERICAN SHOW DANCE

LES SIGLES C.F.P.D. /A.M.D.F. /L.N.D.P. /W.D.C. DEVRONT FIGURER
SUR TOUS LES DOCUMENTS : PUBLICITE, PROGRAMMES, AFFICHES, ETC ...
LORS DES COMPETITIONS PROFESSIONNELLES ORGANISEES SOUS LEUR CONTROLE
(CHAMPIONNAT/GRAND PRIX DE FRANCE,
CHAMPIONNATS OFFICIELS, COMPETITIONS OPENS, ETC...)

I - COMPETITEURS PROFESSIONNELS

Article 1 : Licence de compétiteur

En conformité avec les règles de la W.D.C, tout compétiteur professionnel doit être en possession de sa carte annuelle AMDF, de la licence de la Ligue Nationale de Danse Professionnelle (L.N.D.P.) et de la licence du World Dance Council (W.D.C.).

Le montant de la licence L.N.D.P., valable une saison, est révisable chaque année au 1er Août.

Article 2 : Contrôle L.N.D.P.

Tout compétiteur participant à une épreuve organisée sur le territoire français, en dehors du contrôle de la L.N.D.P fera l'objet d'une procédure disciplinaire.

Article 2 BIS :

- a) Tout compétiteur participant à une épreuve organisée sur le territoire français, en dehors du contrôle de la L.N.D.P fera l'objet d'une procédure disciplinaire. ART : 16 RI. A.M.D.F. (Sauf accord préalable LNDP/AMDF)
- b) Tout compétiteur participant à une épreuve organisée en dehors du territoire Français et en dehors du contrôle de la WDC fera l'objet d'une procédure disciplinaire. ART : 16 RI. AMDF (Sauf accord préalable LNDP/AMDF)

Article 3 : Nouveaux compétiteurs professionnels

Lorsqu'un couple de compétiteurs amateurs veut rejoindre le rang des professionnels, il est autorisé à participer aux compétitions d'amateurs jusqu'à la fin de la saison de danse, telle qu'elle est définie dans le Règlement Technique du comité d'amateur, dans la mesure où :

- il adhère à l'A.M.D.F,
- il s'engage sur l'honneur, et par écrit, à rejoindre la L.N.D.P. au 1er Août qui suit,
- il règle ses adhésions à la L.N.D.P., à l'AMDF et au WDC
- il s'inscrit au Championnat / Grand Prix de France Professionnel de la saison suivante (conformément à la procédure L.N.D.P).

Article 4 : Couples comprenant un membre Etranger

Les couples comportant un membre Etranger sont admis à participer aux Championnats / Grands Prix de France Professionnels dans la mesure où ils ne participent pas, la même année, au championnat national fermé d'un autre pays, et sous réserve du règlement W.D.C.

Article 4 bis: Couples étrangers dansant en France

Tout couple composé de deux personnes de nationalité non française (résidant ou non en France) pourra participer à toutes les compétitions organisées en France (sauf les Championnats / Grand Prix de France Professionnels) si les deux membres sont licenciés W.D.C.

En aucun cas, ils ne pourront représenter la France à l'Etranger, quel que soit leur statut.

II - JUGES PROFESSIONNELS

Article 5 : Conditions

Voir Articles 12 et 13 du Règlement Intérieur de l'A.M.D.F

Article 12 : Définition des juges

Pour être juge professionnel A.M.D.F., il faut :

- être adhérent A.M.D.F. et à jour de sa cotisation pour l'année en cours, Toute cotisation W.D.C. non réglée le 1^{er} Janvier sera majorée de 20° /°.
- être à jour de sa licence de juge W.D.C. / A.M.D.F. pour l'année en cours,
- être à jour de sa licence L.N.D.P. (pour juger les professionnels).

Famille et membres vivants sous le même toit qu'un juge :

- a) un juge doit se retirer du panel des juges lorsqu'un membre de sa famille, ou bien lorsqu'une personne vivant sous son toit participe à un passage en compétition,
- b) Par famille, il y a lieu de comprendre les parents, les enfants, les frères, les sœurs, les cousins au premier degré et au-dessus.

Article 13 : Classification des Juges, Directeur Technique, Scrutateurs, Président du Jury et Examineurs

1) Les juges professionnels :

a) Conditions : Pour être juge de compétitions professionnelles, il faut :
 - être diplômé au plus haut niveau : Maître A.M.D.F. / C.F.P.D,
 - être à jour de sa cotisation A.M.D.F. pour l'année en cours,
 - être adhérent L.N.D.P. et à jour de sa cotisation pour l'année en cours,
 - être à jour de sa licence de juge pour l'année en cours (A.M.D.F. / W.D.C.),
 - avoir dansé un championnat officiel professionnel et/ou avoir jugé une compétition ou Un championnat Officiel professionnel WDC. Ou être qualifié Directeur Technique (LNDP) de compétition Professionnels. Le titre de juge se perd par démission ou radiation d'un Comité Directeur A.M.D.F. ou C.F.P.D.et/ou non- Paiement de ses cotisations annuelles.

b) Classification des juges : On distingue 3 catégories de juges pour les compétitions professionnelles ou amateurs

c) - 1. Les juges de compétitions et championnats professionnels : Juges A
 - Juges A : Juges L.N.D.P. Ayant dansé un Championnat officiel professionnel (toutes disciplines confondues) et/ou Ayant jugé un championnat professionnel officiel WDC international et national à l'étranger. Ou être qualifié Directeur Technique (LNDP) de compétition Professionnels

La classification des juges pour les championnats du Monde, d'Europe, World Séries, est conforme aux exigences et règles du W.D.C. et/ou I.D.O. (Décisions des bureaux des CFPD/AMDF)

CRITERES de la W.D.C.

- a) la personne est un citoyen ou légalement reconnu résident du pays désigné et a obtenu dans ce même pays lors d'un examen la qualification technique appropriée du style à juger.
- b) Dans le style de danse à juger, la personne doit avoir atteint au minimum le niveau (dans au moins un des championnats professionnels suivants).
 1. La 1/ 2 finale du championnat du monde, championnat d'Europe ou continental, professionnel standard ou latine.
Ou.
 2. La 1/2 finale d'une world séries professionnel standard et / ou latine (Quel qui soit).
Ou.
 3. Le 1/4 de finale de Blackpool lors du British open professionnel.
Ou.
 4. La 1/2 finale d'un championnat du monde du monde 10 danses, championnat d'Europe 10 danses (dans toutes les danses).
- c) L'obtention de l'un des résultats ci-dessus donne également la possibilité de juger un championnat 10danses.
Pour un compétiteur, une période de 12 mois doit s'écouler après sont retrait de la compétition avant qu'il ne soit admis à figurer sur la liste de juge d'un pays.
- d) Toute organisation membre a le droit de nommer parmi ses membres, toute personne qui à jugé un championnat WDC avant 2006.
- e) Le Dance Sport Exécutive Board examinera les propositions des pays membres pour tout membre qui ne possède pas l'expérience de compétition (voir b ci-dessus).
les candidatures doivent être accompagnées d'un curriculum vitae « complet » et d'un dossier détaillé donnant les raisons pour lesquelles cette personne particulière devrait être incluse dans la liste des juges. Le curriculum vitae doit contenir suffisamment d'informations pour que le DSEB prenne en considération les qualifications de la personne.
- f) Seul les juges qui sont actuellement inscrits et ayant payé leur cotisation à la WDC à travers leur pays membre et qui l'ont été pendant les trois années précédentes, sans incident, pourront être inscrits et / ou nommés pour juger les Championnats WDC.

d) - 2. Les juges des compétitions et trophées et championnats amateurs, classés en 3 catégories, suite aux accords C.F.P.D. /L.N.D.P. /A.M.D.F. : Juges A, B, C.

- Juges A (Maîtres A.M.D.F.) : voir b) - 1. Ci-dessus

- Juges B (Maîtres A.M.D.F.) : ils peuvent juger toutes les compétitions, trophées et championnats nationaux et Internationaux amateurs (liste WDC)

- Juges C (Moniteurs/CAPAD ou Professeurs/BPED de l'A.M.D.F) Ils peuvent juger les Amateurs Bronze, Argent, Or.

2) Les Directeurs Techniques :

a) Pour officier au cours de compétitions et/ou de Championnat/Grand Prix de France Professionnels :

- Ils doivent être Maîtres de Danse, à jour de leur cotisation A.M.D.F., et W.D.C.

- Ils doivent être membres de la L.N.D.P. à jour de leur cotisation,

- Ils doivent figurer sur la liste des scrutateurs officiels A.M.D.F.,

- Ils doivent avoir organisé commercialement un minimum de 5 compétitions Professionnelles nationales ou internationales. À compter de la date de leur qualification de Maître de Danse AMDF

- Ils doivent avoir été Directeur Technique professionnel,

- Ils doivent faire une demande auprès de l'A.M.D.F. pour figurer sur la liste officielle,

En Présentant les justificatifs du point ci-dessus (dates et lieux, etc. ...)

b) Pour officier au cours de compétitions et/ou Championnat/Trophée de France amateurs :

- Ils doivent être Maîtres de Danse, à jour de leur cotisation A.M.D.F. et W.D.C.

- Ils doivent être membres du C.F.C.D.A, à jour de leur cotisation,

- Ils doivent avoir organisé commercialement un minimum de 5 compétitions amateurs C.F.C.D.A. Nationales ou internationales,

- Ils doivent avoir été Directeur Technique pour amateurs,

- Ils doivent faire une demande auprès de l'A.M.D.F. pour figurer sur la liste officielle, en

présentant les

Justificatifs du point ci-dessus (dates et lieux, etc. ...)

c) Pour officier au cours de Championnats Officiels W.D.C Professionnels ou Amateurs :

- ils doivent être reconnus juge (A/W.D.C.) pour les Championnats du Monde, d'Europe et

World Séries

Et Présentant les justificatifs DES POINTS (a) ci-dessus.

3) Les Scrutateurs :

Pour officier, quelle que soit la compétition : et ou de Trophée de France amateurs ou Championnats de France ou Grand Prix Professionnels :

- Ils doivent être diplômés de l'A.M.D.F. (minimum : Moniteur/CAPAD) et à jour de leurs Cotisations annuelles (A.M.D.F. et Juge A.M.D.F./ W.D.C.)

- Ils doivent pouvoir faire le Skating System sans l'aide d'un ordinateur,

- Ils doivent avoir été stagiaire auprès du scrutateur officiel pendant un minimum de dix Compétitions (amateurs ou professionnelles).

- Ils doivent faire une demande auprès de l'A.M.D.F. pour figurer sur la liste officielle, En présentant les justificatifs du point ci-dessus (dates et lieux, etc....)

- Pour pouvoir officier au cours des Championnats, Grand Prix, Compétitions professionnels, Ils doivent être licenciés de la L.N.D.P.

4) Le Président du Jury :

a) Compétitions et championnats professionnels : juges A

b) Compétitions, trophées et championnats amateurs : juges A et Directeurs Techniques - Présentateurs figurant sur la

Liste officielle AMDF des compétitions et championnats amateurs et professionnels.

Article 6 : Classification des Juges

Voir Articles 12 et 13 du Règlement Intérieur de l'A.M.D.F. ci-dessus.

III - CHAMPIONNAT / GRAND PRIX DE FRANCE PROFESSIONNEL ET FRENCH OPEN / GRAND PRIX / OPEN PROFESSIONNEL

A - ORGANISATION

Article 7 : Conditions

Un Championnat / Grand Prix de France est organisé chaque année en Danses Latines. Standard. Dix Danses. Classic Show Dance et South American Show Dance.

Il faut un minimum de 2 couples inscrits pour que se tienne un Championnat / Grand Prix de France Professionnel.

Article 8 : Autorisation - Redevance

Toute organisation de Championnat / Grand Prix de France ou French Open/ Grand Prix /open Professionnel est soumise à déclaration et à autorisation préalable demandée à la L.N.D.P., selon cahier des charges à demander puis à retourner dûment complété au Secrétariat de la L.N.D.P.

La demande doit être formulée deux ans à l'avance et accompagnée d'un droit d'enregistrement fixé à 100 fois le tarif horaire du SMIC (cf. article 20 et 11 du R.I. A.M.D.F.)

Article 9 : Attribution de l'organisation d'un Championnat / Grand Prix de France Ou French Open/Grand Prix

En début de saison (Septembre), le Comité directeur L.N.D.P. Examine les différentes demandes d'organisation des cinq Championnat / Grand Prix de France Professionnels et du French Open/Grand Prix. Il choisit, parmi les propositions reçues, celles dont la date, le lieu et les autres détails sont les plus propices à un bon déroulement du Championnat / Grand Prix de France (la salle doit comporter une piste parquetée d'au moins 180 m2)

- Un Championnat / Grand Prix de France Professionnel ouvert (French Open Professionnel) Latines, Standard, Dix Danses, Sègue Latines ou Standard ne peut se tenir que sur un même Week-end.
- Un Championnat / Grand Prix de France Professionnel (Latines ou Standard. en alternance) Devra avoir lieu chaque année, dans le cadre du Congrès professionnel annuel AMDF.

B - REGLEMENT TECHNIQUE

Article 10: Inscription des couples

Le Secrétaire L.N.D.P. fait connaître aux couples de compétiteurs, par courrier, les dates qui ont été retenues pour l'organisation des cinq Championnats / Grands Prix de France.

Les couples ne participant pas au Championnat / Grand Prix de France Standard, Latines ou Dix danses de l'année en cours, mais ayant disputé 5 de ces Championnats / Grands Prix de France de disciplines différentes ou 3 de ces Championnats / Grands Prix de France d'une même discipline dans les années précédentes, pourront s'inscrire pour le Championnat / Grand Prix de France de Sègue de leur choix.

L'inscription des couples se fait auprès du Secrétariat de la L.N.D.P. et doit parvenir avant la date limite d'inscription (six mois à l'avance, en général) fixée par le Comité Directeur, le cachet de la poste faisant foi.

Pour être effective, cette inscription doit être accompagnée d'un chèque de caution dont le montant est égal à 100 fois le tarif horaire du SMIC.

Cette caution est détruite le soir du dit Championnat / Grand Prix, après les résultats.

En cas de non-participation d'un couple, la caution reste acquise à la L.N.D.P. ; elle ne peut être remboursée que sur présentation d'un certificat d'hospitalisation ou décision du Comité Directeur.

Article 10 bis : Classe d'âge.

A) Discipline Standard : 2 Catégories. = 2 Championnats.

Professionnel : 18 ans et +.

Professionnel : 40 ans et +. Les deux partenaires sont âgés d'au moins 40 ans.

b) Les couples compétiteurs professionnels, participants aux compétitions en France

LNDP/AMDF/CFPD/WDC. Ne peuvent avoir une ou un partenaire différent dans chaque Disciplines latines ou standard auxquelles ils participent.

Ils doivent danser avec la ou le même partenaire quelle que soit la discipline auxquelles ils participent

Article 11 : Désignation des juges**Championnat, Grand prix de France Professionnel**

a) Le jury se compose obligatoirement d'un minimum de cinq juges, français et étrangers.

Les juges français sont choisis en majorité dans la liste des juges A agréés par l'AMDF/LNDP et officient dans la proportion de 2 Français pour 5 Juges ou 3 pour 7, etc.

La désignation des juges se fait en conformité avec les règlements du W.D.C., du Règlement Intérieur AMDF et est proposée au Bureau par le Secrétaire Général de la L.N.D.P.

Les juges doivent être renouvelés tous les ans, pour chaque discipline ; un juge ne pourra donc officier deux années consécutives dans la même discipline.

Il ne doit pas y avoir de juges mari et femme dans un même Championnat / Grand Prix.

Le Président du Jury doit obligatoirement être un juge A de nationalité française.

b) **French open Professionnel** Latines, Standard, 10 danses, Ségué Laines et Standard

Pour les french Open Professionnel, le jury se compose d'un minimum de 9 juges français et étrangers choisi dans la liste des juges A agréés par l'AMDF/LNDP et officient dans la proportion de 5 juges français 4 juges étrangers, 6 juges français 5 juges étrangers etc.

La désignation des juges se fait en conformité avec les règlements du W.D.C., du Règlement Intérieur AMDF et est proposée au Bureau par le Secrétaire Général de la L.N.D.P.

Il ne doit pas y avoir de juges mari et femme dans un même French open pro

Le Président du Jury doit obligatoirement être un juge A de nationalité française.

c) **Open Professionnel** Latines, Standard, 10 danses, Ségué Latines et Standard

Pour les Open Professionnel, le jury se compose d'un minimum de 7 juges français et étrangers choisi dans la liste des juges A agréés par l'AMDF/LNDP et officient dans la proportion de 4 juges français 3 juges étrangers, 5 juges français 4 juges étrangers etc.

La désignation des juges se fait en conformité avec les règlements du W.D.C., du Règlement Intérieur AMDF et est proposée au Secrétaire Général de la L.N.D.P. par le directeur Technique Organisateur.

Il ne doit pas y avoir de juges mari et femme dans un open Professionnel

Le Président du Jury doit obligatoirement être un juge A de nationalité française.

Article 11 bis : Frais de Juges

Les frais de juges sont à la charge de l'organisateur commercial du Championnat / Grand Prix/ French open /open Professionnel et sont remboursés sur la base minimum fixée par le Règlement Intérieur de l'AMDF.

Article 12 : Organisation Technique

L'organisation technique de tous les Championnats / Grands Prix de France Professionnels ou French Open/Grand Prix Open, Championnat du Monde, Championnat d'Europe, etc. Est placée sous la responsabilité du Secrétaire Général de la L.N.D.P. qui proposera également un Directeur Technique figurant sur la liste officielle agréée par l'A.M.D.F./L.N.D.P.

Lors d'une réunion précédant la manifestation, le Comité directeur de la L.N.D.P. désignera une "Commission Technique " de l'événement.

Cette commission est présidée par le Président(e) de la L.N.D.P. qui en est membre de droit Elle comporte, en outre, deux membres du Comité Directeur de la L.N.D.P. désignés par ce Comité.

La Commission Technique a toute autorité pour résoudre tous les problèmes pouvant survenir pendant le déroulement du Grand Prix de France ou du French Open (incident, absence en piste, sortie de piste, tenue non conforme, etc.)

Article 12 bis : Organisation de la soirée

L'organisateur commercial devra faire connaître à chaque couple engagé, les renseignements suivants :

- a) Date - Lieu - Organisateur Commercial,
- b) Liste des responsables :
 - Commission Technique :
 - Directeur Technique,
 - Secrétaire du Directeur Technique,
 - Scrutateur principal, Scrutateur adjoint,
 - Juges, Président du Jury.
- c) Prix d'entrée pour le public.
- d) Horaires d'ouverture des portes et de remise des dossards.
Les horaires des différents passages devront être affichés dans les vestiaires.
- e) Renseignements divers sur la ville : plan et moyen d'accès, hôtels, restaurants, etc. ...

Article 13 : Résultats

Sur demande de l'organisateur commercial, les notes peuvent être levées après chaque danse ou après toutes les danses de chaque discipline du Championnat / Grand Prix.

Après proclamation des résultats, les compétiteurs qui le souhaitent peuvent consulter les feuilles de marques.

Article 14 : Récompenses

Un diplôme L.N.D.P. est remis à chaque finaliste.

Les frais de récompenses sont à la charge de l'organisateur commercial.

Une coupe ou un trophée est obligatoirement remis au couple vainqueur.

Les prix en espèces sont calculés sur la base du tarif horaire du SMIC en vigueur et sont au minimum.

Pour les finalistes, de :

- 1er couple Prix équivalent à 30 fois le tarif horaire,
- 2ème couple Prix équivalent à 20 fois le tarif horaire,
- 3ème couple Prix équivalent à 15 fois le tarif horaire,
- 4è, 5è et 6è Prix équivalent à 08 fois le tarif horaire,
- si 7è et 8ème en finale, les prix sont du ressort de l'organisateur commercial.

C - REGLEMENT TECHNIQUE PROPRE AUX : CHAMPIONNATS / GRANDS PRIX DE FRANCE ET FRENCH OPEN. (LATINES, STANDARD, DIX DANSES)

Article 15 : Ordre des danses

- Danses Latines : Cha-Cha, Samba, Rumba, Paso-doble, Jive,
- Danses Standard: Valse Anglaise, Tango, Valse Viennoise, Slow Fox, Quick Step,
- Dix Danses : La demi-finale et la finale de danses Standard, puis la demi-Finale et la finale de danses Latines (règlement W.D.C.)

Les SYLLABUS sont : A MOORE. W LAIRD. En annexe.

Article 16 : Tempi -Durée

La cadence de chaque danse est conforme aux règlements W.D.C.

Valse Anglaise	28	Cha-Cha	30
Tango	31	Samba	50
Slow Fox	29	Rumba	25
Quick Step	48	Paso-Doble	60/62
Valse Viennoise	60	Jive	42/44

Pour toutes les danses, sauf la Valse Viennoise et le Jive, la durée doit être comprise entre une minute trente secondes et deux minutes; pour la Valse Viennoise et le Jive, la durée est d'une minute trente secondes.

Article 17 : Tenue

La tenue vestimentaire est celle imposée par le règlement W.D.C./C.F.P.D./A.M.D.F./L.N.D.P.

Article 18 : Jugement

Application du règlement W.D.C./C.F.P.D./A.M.D.F./L.N.D.P.

D - REGLEMENT TECHNIQUE PROPRE AUX CHAMPIONNATS / GRANDS PRIX DE FRANCE DE SEGUE : (CLASSIC SHOW DANCE ET SOUTH AMERICAN SHOW DANCE)

Article 19 : Comité de Show Dance (article 52 du Règlement WDC)

Un sous comité sera mis en place par le sous comité aux règles techniques, pour la prise en charge de tous les problèmes concernant le Show Dance.

Article 20 : Règles du Show Dance (article 53 du Règlement WDC)

1) Les danses (article 53-1)

Pour les compétitions de « Classic Show Dance », les danses doivent être choisies à partir d'une à 5 danses standard normales et pour les compétitions de « South America Show Dance », à partir d'une à 5 des danses latines de compétition. Des éléments empruntés à d'autres danses pourront être utilisés pour enrichir et compléter une chorégraphie.

Mais la note A pour le mérite technique sera basé sur la qualité des danses de compétitions choisies.

2) La musique (article 53-2)

Toute invitation pour une compétition de show dance doit indiquer aux couples quels sont les moyens sonores possibles. Ceux-ci, pour une compétition de show dance, seront toujours

- 1) les disques compacts
- 2) les cassettes

En cas d'utilisation d'autres moyens, tels que DAT, mini Disk, Reel to Reel, et Records, l'organisateur devra être prévenu bien en avance de la compétition, pour s'assurer que ces moyens peuvent être mis en place.

Si un orchestre est prévu, les couples pourront choisir son utilisation, à la discrétion de l'organisateur. La musique devra bien marquer les rythmes de la danse à exécuter qui devra être reconnaissable des juges.

3) La durée (article 53-3) La durée musicale du show doit être de 2 ³/₄ à 3 ¹/₂. La durée maximale ne devra sous aucun prétexte être dépassée. Tout dépassement entraînera la disqualification directe.

4) La tenue (article 53-4)

Dans le Classic Show dance, la tenue ci-après est exigée :

L'homme doit, avec sa main gauche, tenir la main droite de la danseuse

L'homme doit placer sa main droite dans le dos de la danseuse.

Toute dérogation à cette tenue est permise seulement par période de 20 secondes. Dès lors que les danseurs auront dérogé à la tenue normale, ils devront la reprendre pour une période d'au moins 15 secondes avant de pouvoir y déroger à nouveau. Le nombre maximum de dérogations possibles dans le Classic Show Dance est de 4, à l'exclusion du début et de la fin. En raison de la construction normale de la musique, une période de 20 secondes est permise, avant de reprendre la position tenue. La même disposition s'applique à la fin du show, où ils peuvent relâcher la position fermée 20 secondes avant de finir.

5) Les portés (article 53-5)

Trois portés sont autorisés pendant la durée du Segué. Ils peuvent être exécutés n'importe quand durant le show. Chaque porté ne doit pas excéder 15 secondes. Le point s'applique intégralement pendant l'exécution de n'importe quel porté.

6) Costumes et Accessoires (article 53-6)

Aucun accessoire n'est autorisé pendant l'introduction, la prestation et la sortie. Le choix des costumes pour le danseur et la danseuse peut être adapté au thème du show, ou bien le compléter, mais doit rester dans le style Standard ou Latines.

Article 20 Bis : Compétition de Show Dance (article 54 du Règlement WDC)

1) Observateur (article 54-1)

Pour toute compétition de Show Dance ou encore toute compétition comportant une partie de Show Dance, il doit y avoir un observateur, lequel aura l'obligation de surveiller l'application des règles et il aura le droit et le devoir de disqualifier les couples qui violeront lesdites règles. Le Dance Sport Committee devra agréer les observateurs des compétitions internationales de Show Dance. (A ce jour, Mr Svein ROTVOLL est le président des observateurs). Pour assister cet observateur, un caméraman équipé d'un caméscope, d'un écran vidéo ou d'une vidéo avec ralenti et arrêt sur image devra être fourni par l'organisateur commercial.

2) La compétition (article 54-2)

Toutes les conditions, y compris l'éclairage, devront être les mêmes pour tous les couples, tout au long du Show, de l'introduction à la sortie. Préalablement à toute compétition de Segué ou comportant un Segué, il convient de prévoir une répétition officielle, durant laquelle tous les couples bénéficieront d'un temps raisonnable pour répéter leur prestation sur la piste où se déroulera la compétition. Pendant cette répétition, l'ingénieur du son devra être présent et coopératif. La participation à cette répétition est une obligation pour tous les couples, le président des juges, l'observateur et le caméraman.

Tous les shows seront filmés au cours de cette répétition, pour servir de preuve ou de support informatif en cas d'infraction aux règles. Si cela se révèle être le cas au cours de la répétition, l'Observateur devra en aviser les couples, pour qu'il ait la possibilité de modifier leur show pour la compétition. Une violation aux règles en vigueur conduit à la disqualification directe. Toutes exhibitions contraires à l'ordre moral ou portant sur un thème religieux qui serait contraire aux idées religieuses d'origine doivent être bannies de la compétition par l'Observateur.

Tous les compétiteurs ou leurs représentants auront le droit d'assister au tirage au sort qui déterminera l'ordre de passage des couples.

Pour les compétitions dans lesquelles le Sègue est une danse supplémentaire, l'ordre sera tiré en deux parties au cours des 5 danses précédentes :

- . Entre les couples classés 4, 5. 6 et au-delà,
- . Entre les couples 1, 2 et 3.

Les couples apparaîtront sur la piste pendant une période n'excédant pas 15 secondes.

A la fin de chaque prestation, les couples pourront recevoir leur ovation et marcher sur la piste de danse pendant une période n'excédant pas 30 secondes. Pour leur sortie, les couples pourront utiliser la musique. La durée de passage de la musique pour leur sortie est strictement limitée à la même période de 30 secondes. Pendant l'introduction, l'exécution et la sortie, le couple devra se trouver seul sur la piste de danse.

3) Notation (article 54-3)

Deux notes seront données pour chaque show pendant toute la compétition et seront basées sur un jugement propre à l'exécution individuelle du couple et non par comparaison.

- mérite technique (A) :
Appréciation de l'authenticité des danses requises en technique Standard ou Latine
- qualité artistique (B) :
Appréciation de l'originalité de l'idée, de la chorégraphie et de l'expression,
 - est-elle utilisée pour exprimer la musique dans son intégralité maximale ?
 - quelle est l'utilisation du thème de la musique, s'il en existe un ?
 - est-ce que les idées sont musicalement et intelligemment utilisées dans la chorégraphie ?
 - originalité de l'idée :
 - en rapport avec la musique,
 - en rapport avec la chorégraphie sur une musique particulière,
 - en rapport avec les idées du thème (du point de vue chorégraphique, exécution et choix de l'habillement).
 - l'agrément procuré au public.

Une notation dans la fourchette de 5.0 à 6.0 doit être retenue comme la meilleure note. Deux couples pourront obtenir la même notation. Les notes seront additionnées et un classement sera attribué à chaque couple par chaque juge, la note finale la plus élevée donnera la première place, etc. Ce qui signifie que les différentes notes données par les juges seront ainsi converties en un classement allant de la première à la sixième place. Dans l'éventualité où une égalité de résultat apparaîtrait sur la feuille d'un juge, la meilleure note pour le A donnera le résultat. Dans le cas d'une notation visuelle, seules les notes A et B seront montrées. Dans le cas d'une égalité, le Skating System sera utilisé.

4) Jury : Un minimum de 5 juges doit être sélectionné (Art. 11)

5) Conditions financières

Les conditions financières sont celles du Règlement LNDP/AMDF Application des règles et conditions pour les dépenses des Grand Prix de France Professionnels.

IV - CHAMPIONNATS OFFICIELS INTERNATIONAUX

(Coupe ou Championnat du Monde, Coupe ou Championnat d'Europe, ou Autres organisations sous le contrôle du W.D.C.)

A -DESIGNATION DES REPRESENTANTS FRANCAIS

Article 21 : Après l'organisation du Championnat / Grand Prix de France

Les résultats obtenus au dernier Championnat /Grand Prix de France professionnel de Danses Latines. Standard, Dix Danses, Classic Show Dance ou South American Show Dance désignent, dans l'ordre, les couples qui représenteront la France (LNDP/CFPD) lors des Championnats officiels de Danses Latines, Standard, Dix Danses, Classic Show Dance ou South American Show Dance, organisés sous le contrôle et selon les règles du W .D. C.

Tous compétiteurs n'étant pas à jours et N'ayant pas acquitté le paiement de ses cotisations et licences (AMDF/LNDP/WDC) au 31 décembre de l'année en cours. Ne pourront représentés la France aux divers CHAMPIONNATS officiels WORLD /EUROPE de la WDC.

La désignation des couples licenciés au 31 décembre de l'année en cours se fera selon les derniers classements des Championnats/ Grands Prix de France et/ou participation aux dernier des divers CHAMPIONNATS officiels WORLD /EUROPE de la WDC. .

La sélection pour toutes les compétitions et championnats officiels prend effet trois semaines (21 jours) après la tenue du Championnat / Grand Prix de France de la discipline.

Article 22 : s'il n'y a pas eu d'organisation de Championnat / Grand Prix de France

a) Représentant pour les compétitions et championnats officiels de danses Latines, Standard. Classic Show Dance et South American Show Dance :

Le couple français le mieux placé lors du dernier Championnat du Monde de la discipline représente la France dans toutes les compétitions et championnats officiels de cette discipline jusqu'au prochain Championnat du Monde de danses Latines, Standard, Classic Show Dance ou South American Show Dance

b) Représentant pour les compétitions et championnats officiels de 10 Danses :

Le couple français le mieux placé lors du dernier Championnat du Monde de 10 Danses, et ceci jusqu'à l'organisation du prochain Championnat du Monde de 10 Danses.

Par « couple français le mieux placé », il faut entendre « couple ayant totalisé le plus de marques » ou « couple ayant dansé un tour de plus » que les autres couples français participant au Championnat du Monde.

Si aucun couple français ne participe au Championnat du Monde, c'est le Championnat d'Europe qui détermine l'ordre des couples français jusqu'au prochain Championnat du Monde.

B - FRAIS DE DEPLACEMENT

Article 23 : Remboursement

Le remboursement des frais de déplacement aux compétiteurs professionnels ne sera effectué que dans la mesure où le compte-rendu détaillé des résultats, le programme de la manifestation ainsi que le montant du prix obtenu seront parvenus au Secrétaire de l'A.M.D.F. dans le mois qui suit la compétition.

- a) Après avoir participé à un Championnat Officiel (Europe – Monde), le couple ne pourra prétendre à un quelconque remboursement s'il n'a pas participé pas au Championnat / Grand Prix de France de la saison suivante, dans la même discipline (Latines, Standard, Dix Danses, Sègue Latines, Sègue Standard). Les couples qui n'ont pas atteint le quart de finale ne recevront aucune indemnité, sauf Décision des Comités Directeurs LNDF/AMDF.
- b) Sous réserve de l'accord du Comité Directeur et dans la mesure où la situation de trésorerie le permet, la L.N.D.P./A.M.D.F. prendra à sa charge une partie des frais supplémentaires de déplacement aux championnats officiels, selon les normes W.D.C. Cette prise en charge se Limite aux déplacements sur le continent européen.
- c) La L.N.D.P. /A.M.D.F. s'engage à régler aux couples le complément entre le tarif avion « locost » et le prix du billet de train dans la mesure où le voyage en train excède 7 heures. Lorsque les compétiteurs doivent voyager en semaine, la L.N.D.P. / A.M.D.F. s'engage à régler aux couples Français, sur présentation des justificatifs et après vérification la totalité de ces frais au tarif « low cost ». Dans la mesure où le prix perçu est supérieur au montant des frais engagés par le couple, aucun remboursement de frais ne sera fait.
- d) en cas de radiation d'un couple de la LNDF/AMDF ce couple ne pourra plus prétendre aux remboursements des frais qu'il a engagés même avant son exclusion

V – INVITATIONS

Article 24 : Couples invités nominativement

Les invitations personnelles à un tournoi, une compétition nationale ou internationale sont libres et ne tiennent donc pas compte des classements officiels. Dans la mesure où le couple a participé au dernier Championnat / Grand Prix de France de la discipline.

Dès qu'il a reçu son invitation. Le couple doit impérativement en aviser le Secrétariat de la L.N.D.P.

Article 25 : Invitations parvenues à la L.N.D.P.

Seuls les couples de compétiteurs professionnels ayant participé au dernier Championnat / Grand Prix de France de la discipline peuvent être désignés pour répondre aux invitations.

Le Secrétaire L.N.D.P. transmet ces invitations aux couples en fonction de leur classement dans la discipline.

Article 26 : Open Nationaux ou Internationaux

Il est obligatoire d'avoir dansé le dernier Championnat /Grand Prix de France Professionnel ou d'être inscrit pour le suivant, selon les règlements en vigueur, pour avoir le droit de participer à toutes les autres compétitions de la saison, en France et à l'Etranger.

Le Secrétaire Général est responsable des compétitions et championnats professionnels, des invitations et désignations des couples et des juges, selon les règlements en vigueur.

Article 27: Invitations pour les Juges

Les juges français invités à juger les championnats ou Coupes d'Europe et du Monde sont aidés financièrement suivant le Règlement Intérieur de l'AMDF.

Les juges des compétitions françaises sont pris en charge par l'organisateur commercial de la compétition ou du championnat sur la base du Règlement Intérieur de l'AMDF.

L'organisateur commercial doit s'acquitter de ces frais et forfait obligatoirement pendant la pause la plus proche du milieu de la manifestation (pause dîner, généralement vers 19 h 00)

VI - ORGANISATION DE COMPETITIONS PROFESSIONNELLES

LES SIGLES C.F.P.D./A.M.D.F./L.N.D.P./W.D.C. DEVRONT FIGURER SUR TOUS LES DOCUMENTS : PUBLICITE, PROGRAMMES, AFFICHES, ETC... LORS DE COMPETITIONS PROFESSIONNELLES ORGANISEES SOUS LEUR CONTROLE (GRANDS PRIX OU CHAMPIONNATS DE FRANCE CHAMPIONNATS OFFICIELS, GRANDS PRIX OPENS, ETC...)

Article 28 : Déclaration - Autorisation

Toute organisation de compétition professionnelle est soumise à déclaration et à autorisation préalable demandée au Secrétariat de la L.N.D.P. selon formulaire fourni dans le cahier des charges à remplir et à retourner au Secrétariat Général, accompagné des titres de droits d'enregistrement selon règlement A.M.D.F. / C.F.P.D. / W.D.C. en cours.

Toute organisation de danse professionnelle faisant appel aux services de juges, couples, scrutateurs, licenciés à la L.N.D.P. devra être placée sous le contrôle d'un Directeur Technique licencié L.N.D.P. et figurant sur la liste officielle agréée.

Ce Directeur Technique est responsable de la conformité de l'organisation aux règles et statuts de la L.N.D.P. /A.M.D.F. (cf. Article 20 et 11 du R.I. A.M.D.F.)

Article 29 : Classification

Les diverses compétitions font l'objet d'une classification en fonction de laquelle sont fixés les droits d'enregistrement.

Championnat du Monde, Coupe du Monde, Grand Prix (Standard, Latines. Dix Danses, Classic ou South American Show Dance)

La demande doit être formulée 4 ans à l'avance.

Les droits d'enregistrement sont fixés à 340 fois le tarif horaire du SMIC, auxquels s'ajoute la redevance W.D.C. en vigueur.

Championnat d'Europe (Standard, Latines, Dix Danses. Classic ou South American Show Dance)

La demande doit être formulée 4 ans à l'avance.

Les droits d'enregistrement sont fixés à 200 fois le tarif horaire du SMIC, auxquels s'ajoute la redevance W.D.C. en vigueur.

Grand Prix officiel National et French Open/Grand Prix / open Professionnel international informel (Standard, Latines, Dix Danses, Classic ou South American Show Dance)

La demande doit être formulée 2 ans à l'avance.

Les droits d'enregistrement sont fixés à 100 fois le tarif horaire du SMIC

Compétitions informelles nationales (Standard, Latines. 10 Danses, Classic ou South American Show Dance) Les droits d'enregistrement sont fixés à 50 fois le tarif horaire du SMIC, par discipline.

Article 30 : Organisation Technique

Le Directeur Technique, le Présentateur, les Juges, le Président du Jury, les Scrutateurs, les commentateurs et les consultants seront choisis dans la dernière liste officielle mise à jour communiquée dans le bulletin AMDF.

Pour les Championnats officiels et les organisations de prestige, prévoir la présence des médias.

a) **Organisation Technique (frais à la charge de l'organisateur commercial) :**

5 postes à pourvoir (licenciés L.N.D.P.) :

- Directeur Technique (présentateur ou non),
- Secrétaire du Directeur Technique,
- Président du Jury (votant ou non),
- Scrutateur principal,
- Scrutateur adjoint.
- Juges : 5, 7, 9, ou plus.

b) **Organisation Commerciale Doit fournir :**

- 1 coordinateur : organisation technique / commerciale / TV
 - 3 stewards (liaisons Directeur Technique / Président du Jury / Régisseur TV)
 - ramasseurs de notes
 - 5. 7 ou 9 pupitreurs, en cas d'utilisation de système informatique TV pour les notes.
- c) Organisation Média - TV (frais à la charge de l'organisateur commercial)
1. Télé :
 - 1 régisseur média, licencié L.N.D.P. (liaisons TV / Président du Jury / présentateur)
 - 1 assistant régisseur, licencié L.N.D.P. (préparation des passages, regroupement des couples, suivi des instructions Régie),
 - commentateurs, consultants licenciés L.N.D.P.
 2. Presse écrite / parlée
 - 1 responsable média licencié L.N.D.P. (contrôle reportage. interviews. explications),
 - éventuellement des adjoints.
- d) Frais pris en charge par l'organisateur commercial :
- Transport TGV 1 ère classe ou avion. tarif « loisirs ».
 - Hôtel, petit-déjeuner
 - 2 repas,
 - Indemnités égales au minimum à 25 fois le tarif horaire du SMIC.

La liste des responsables de la compétition est à envoyer au responsable A.MD.F. / L.N.D.P. 2 mois avant l'organisation.

Article 31 : Publicité - Relations avec les médias

Sur la base du protocole d'accord financier entre le CFPD et la LNDP et de la convention entre l'AMDF, le CFPD et la LNDP, la LNDP garde la maîtrise et le contrôle complet de ces relations (communication. promotion ...).

Toutes tractations ou démarches doivent respecter l'esprit et les orientations fixées par la LNDP et sont soumises à l'approbation de son Secrétariat.

Les interlocuteurs des médias sont choisis dans la liste officielle L.N.D.P. mise à jour chaque année référence règlement intérieur AMDF article 11.

Article 32 : Coaches

Peut être défini comme Coach tout Maître de Danse adhérent à l'A.MD.F., à jour de sa cotisation, juge professionnel A.

La liste sera communiquée au W.D.C. chaque année, après mise à jour.

Article 33 : Directeurs Techniques

Peut être nommé Directeur Technique, tout membre de l'A.M.D.F. ayant déjà été Directeur Technique avant l'adoption du présent Règlement et /ou tout Directeur Technique Maître de Danse sur la liste des Juges A (W) adhérent à l'AMDF à jour de sa cotisation, en conformité avec l'article 13 du Règlement Intérieur AMDF

Article 34 : Organisations Professionnelles et Amateurs.

Pour toutes compétitions de danses comprenant des amateurs du CFCDA et des Professionnelles organisées le même jour, dans le même lieu, les compétitions du CFCDA devront se conformer au Règlement Intérieur de l'AMDF.

Le Directeur Technique, les scrutateurs et les juges seront obligatoirement choisis sur la liste publiée dans le bulletin officiel de l'AMDF référence article 11 du Règlement Intérieur AMDF.

VII - LISTE OFFICIELLE DES PRINCIPAUX RESPONSABLES L.N.D.P.

Directeurs Techniques

Président du Jury

Scrutateurs

Relations avec les médias.

Se référer à la liste publiée dans le bulletin AMDF et remise en permanence à jour à jour.

ANNEXE FINANCIERE

Se référer à la liste publiée dans le bulletin AMDF et remise en permanence à jour à jour.

Les SYLLABUS sont : A MOORE. W LAIRD. Danse de Base : QUICKSTEP

The Walk, Forward and Backward

Quarter Turns to Right and Left

Progressive Chassé

Natural Turn

Natural Pivot Turn

Natural Spin Turn

Chassé Reverse Turn

Cross Chassé

Forward Lock

Reverse Pivot

Progressive Chassé to Right

Zig Zag, Back Lock and Running

Finish

Tipple Chassé to Right

Double Reverse Spin

Cross Swivel

Fish Tail

Running Right Turn

Quick Open Reverse

Four Quick Run

The V-Six

Closed Telemark, Open Telemark,

Closed Impetus and Open Impetus

WALTZ

Right Foot Closed Change (from Natural Turn to Reverse Turn)

Left Foot Closed Change (from Reverse Turn to Natural Turn)

Natural Turn

Reverse Turn
Hesitation Change
Outside Change
Natural Spin Turn
Whisk
Chassé from Promenade Position
Reverse Corté
Back Whisk (From a Reverse Corté)
Double Reverse Spin
Outside Spin
Open Telemark (With Cross Hesitation finish)
Wing
Open Impetus (With Cross Hesitation finish)
Drag Hesitation and Back Lock
Progressive Chassé to Right
Turning Lock (After a Natural Spin Turn)
Weave from Promenade Position

FOXTROT

The Walk Forward and Backward
Feather
Three Step
Turn
Reverse Turn
Reverse Wave
of Direction
Closed Impetus
Closed Telemark
Telemark (With a Feather Ending)
Hover Telemark
Feather
Natural Telemark
Natural Twist Turn
Weave
Top Spin
Swivel (From the Open Telemark and Natural Turn)
Natural Weave
Weave from Promenade Position

TANGO

The Walk Forward
Walk Backward
Progressive Side Step
Turn
Walk into Promenade Position

Progressive Link
Closed Promenade
Promenade
Corté
Rocks
Open Reverse Turn, Lady in Line
Open Reverse Turn, Lady Outside
Basic Reverse Turn
Progressive Side Step Reverse Turn
Natural Twist Turn
Natural Promenade Turn
Promenade Link
Four Step
Fallaway Promenade
Outside Swivel and Brush Tap (From an Open Promenade or Open Finish)
Reverse Outside Swivel

VIENNESE WALTZ

Reverse Turn
Natural Turn
RF Forward Change Step - Natural to Reverse
LF Forward Change Step - Reverse to Natural
LF Backward Change Step -Natural to Reverse
RF Backward Change Step -Reverse to Natural
Reverse Fleckerl
Natural Fleckerl
Check from Reverse Fleckerl to Natural Fleckerl

RUMBA

Advanced Opening Out Movement
Alemana
Alemana Checked to Open CPP
Alemama from Open Position with L to R hand hold
Alemana from Open Position with R to R hand hold
Alternative Basic Movement
Amalgamation of Backward Walks
Basic Movement
Backward Walks
Check from Open CPP
Check from Open PP
Close Hip Twist
Close Hip Twist Turned to Open CPP
Continuous Circular Hip Twist
Continuous Hip Twist
Cuban Rocks
Cucarachas

Curl
Curl Turned to Open CPP
Fallaway
Fan
Footwork
Forward Walks
Forward Walks in Shadow Position
Hand to Hand
Hockey Stick
Hockey Stick Turned to Open CPP
Natural Top
Open Hip Twist
Open Hip Twist Turned to Open CPP
Opening Out to Right and Left
Progressive Walks
Reverse Top
Rope Spinning
Runaway Alemana
Sliding Doors
Spiral
Spiral Turned to Fan Position
Spiral Turned to Open CPP
Spot Turn to Left
Spot Turn to Right
Syncopated Cuban Rocks
Syncopated Open Hip Twist
Three Alemanas
Under Arm Turn to Left
Under Arm Turn to Right
Use of Arms in the Rumba Walk

SAMBA

Backward Rocks on RF and LF
Carioca Runs
Circular Voltas to Left
Circular Voltas to Right
Close Rocks on RF and LF
Continuous Volta Spot Turn to Left
Continuous Volta Spot Turn to Right
Contra Botafogos
Corta Jaca
Corta Jaca in Shadow Position
Cruzados Locks in Shadow Position
Cruzados Walks in Shadow Position
Drag
Dropped Volta
Methods of Changing Feet
Natural Basic Movement
Natural Roll
Open Rocks to Right & Left
Plait

Progressive Basic Movement
Promenade Botafogo
Promenade Samba Walks
Promenade to Counter Promenade Runs
Reverse Basic Movement
Reverse Turn
Samba Locks
Samba Side Chasses
Samba Whisks to Left and Rig
Shadow Botafogos
Side Samba Walk
Stationary Samba Walks
Three Step Turn for Lady
Travelling Botafogos
Travelling Voltas to Left
Travelling Voltas to Right
Volta Actions
Volta Spot Turn to Left for Lady
Volta Spot Turn to Right for Lady

PASO DOBLE

Attack
Banderillas
Basic Movement
Chasse Cape
Chasses to Left
Chasses to Right
Elevations to Left and Right
Fallaway Reverse
Fallaway Whisk
Flamenco Taps
Grand Circle
Huit
La Passe
March
Methods of Changing Feet PP and CPP
Press Line
Promenade Close
Promenade to Counter Promenade
Promenade
Separation
Sixteen
Spanish Line
Sur Place
Syncopated Appel
Syncopated Separation
Travelling Spins from CPP
Travelling Spins from PP
Twist Turn

CHA CHA CHA

Alemaná

Alemaná Checked to Open CPP
Alemaná from Open Position with L to R hand hold
Alemaná from Open Position with R to R hand hold
Changing the Shape of the Cha Cha Cha Chasse
Cha Cha Cha Chasse
Cha Cha Cha Chasse to L (LRL)
Cha Cha Cha Chasse to R (RLR)
Check from Open CPP
Check from Open PP
Close Basic
Close Hip Twist
Close Hip Twist Spiral
Close Hip Twist Spiral Turned to Fan Position
Close Hip Twist Turned to Open CPP
Cross Basic
Cuban Break in Open CPP
Cuban Break in Open Position
Fan
Footwork & Weight Distribution
Guapacha Timing
Hand to Hand
Hip Twist Chasse
Hockey Stick Hockey Stick Turned to Open CPP
Cha Cha Cha Lock Backward (LRL)
Cha Cha Cha Lock Backward (RLR)
Cha Cha Cha Lock Forward (LRL)
Cha Cha Cha Lock Forward (RLR)
Methods of Changing Feet
Natural Top
Open Basic
Open Hip Twist
Open Hip Twist Spiral
Open Hip Twist Spiral Turned to Fan Position
Open Hip Twist Turned to Finish in Open CPP
Ronde Chasse
Shoulder to Shoulder
Slip-Close Chasse
Split Cuban Break from Open CPP and Open pp
Split Cuban Break in Open CPP
Spot Turn to Left
Spot Turn to Right
Syncopated Open Hip Twist
Time Signature
Time Step
Timing and Beat Values
Turkish Towel
Under Arm Turn to Left
Under Arm Turn ta Right

JIVE

American Spin
Ball Change
Basic in Fallaway
Basic in Place
Change of Hands Behind Back
Change of Place Left to Right
Change of Place Right to Left
Change of Place R to L with Double Spin
Jive Chasse to L (LRL)
Jive Chasse to R (RLR)
Jive Chasses
Chicken Walks
Curly Whip
Double Cross Whip
Fallaway Throwaway
Jive Break for Man - The Laird Break
Jive Rock
Link
Overtuned Change of Place L to R
Overtuned Fallaway Throwaway
Promenade Position
Promenade Walks (Quick)
Promenade Walks (Slow)
Reverse Whip
Rolling off the Arm
Spanish Arms
Stop and Go
The Laird Break - Jive Break for Man
Throwaway Whip
Whip
Windmill